

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24149</p>
---	---	---

SEANCE du : 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Hélène BROUSSEAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROUSSEAU	Marie JARRY, Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON
Philippe ROBIN		

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Cession d'un terrain à l'ADMR pour la création d'un EHPAD de 26 lits

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des « 4 SAISONS » il est prévu la construction d'un EPHAD de 26 lits.

Il s'agit donc de céder une parcelle de terrain d'environ 3 000 m² (à confirmer après bornage) à découper sur la parcelle cadastrée AI 477, à la Fédération ADMR pour permettre l'implantation de cet EPHAD.

Conditions de vente :

- Prix 100 000 € HT
- Frais de bornage à la charge de la commune
- Frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur

Une convention d'équilibre sera signée entre les deux parties

Vu l'avis de France Domaine ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE CEDER** une parcelle de terrain d'environ 3 000 m² (à confirmer après bornage) située dans la ZAC des 4 SAISONS, à la FEDERATION ADMR ou toute autre entité pouvant s'y substituer, au prix de CENT MILLE EUROS HORS TAXES (100 000 € HT)

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_149-DE
 Date de télétransmission : 19/09/2024
 Date de réception préfecture : 19/09/2024

- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER




Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_149-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024